

Information. Contrôle d'alcoolémie.



FEDERATION FRANCAISE DE PETANQUE ET JEU PROVENCAL
Agréée par le Ministère de la Jeunesse et des Sports

COMITE DU NORD

Information.

Armentières le 19 mars 2018.

Nous avons procédé (le président Départemental, le président Régional, le président du district Maritime) à un contrôle d'alcoolémie inopiné le dimanche 18 mars 2018 à Grande-Synthe, lors des championnats départementaux individuels seniors masculins et doublettes féminines qualificatifs aux championnats de France qui se dérouleront à Fréjus (83) les 7 et 8 juillet 2018.

Le médecin, convié par nos soins dans la plus grande discrétion, s'est présenté à 15h00. Il s'agit du docteur Philippe DAMIEN, numéro d'ordre : 7712, C.E.S. de médecine du travail et C.E.S. de médecine du sport, entre autres.

L'appareil de contrôle, amené par ses soins ainsi que les embouts nécessaires est un ETHYLOMETRE DRAGER ARUC 109 Modèle 1071 FP, utilisé par la gendarmerie nationale.

Les contrôles ont débuté à 15h20 pour se terminer à 16h10.

6 contrôles ont été réalisés chez les femmes, 6 chez les hommes, 2 chez les délégués volontaires de l'individuel et du doublette, soit 14 contrôles.

Règlement officiel sportif FFPJP, section VI, article 22 : taux maximal autorisé : 0.50 gramme par litre de sang. Si le taux est dépassé, le joueur (joueuse) est exclu de la compétition.

Résultats :

Chez les messieurs, 1 contrôlé à 0.16, 1 contrôlé à 0.26

Chez les dames, 1 contrôlée à 0.10, 1 contrôlée à 0.60 à 15h40. Contrôlée à nouveau à 16h30 (elle a bénéficié du temps de passage des autres contrôlés) à 0.46. Elle a donc pu poursuivre la compétition.

Les 2 délégués étaient au taux 0.

Ce contrôle n'avait pas pour but de pénaliser des joueurs ou joueuses mais dans un but préventif afin d'améliorer et l'image de marque de notre sport et la santé de nos

compétiteurs. Après l'effet de surprise passée, cela a été bien accepté par la plupart des joueurs. Quelques récalcitrants, il y en aura toujours, auraient souhaité être prévenus. Je leur ai répondu que c'était dans notre règlement (qu'ils ne lisent jamais entièrement) et que s'ils étaient contrôlés par la gendarmerie, ils ne seraient pas prévenus non plus !

Jean-Claude DESMULIE, Président Départemental, membre du Comité Directeur Fédéral